



## **Audits CanadaGAP affectés par le COVID-19 Conseils pour les organismes de certification**

Mise à jour le 30 mars 2020

Le 16 mars 2020, l'Initiative mondiale pour l'innocuité alimentaire (GFSI) a publié sa position sur le coronavirus (COVID-19) et son impact sur le déroulement des audits par rapport aux programmes reconnus par GFSI. L'énoncé a été mis à jour le 23 mars et le 30 mars. Consultez le lien ci-dessous.

Le 30 mars – Énoncé mis à jour de la position de GFSI:

[https://mygfsi.com/news\\_updates/update-on-temporary-audit-measures-during-covid-19-pandemic](https://mygfsi.com/news_updates/update-on-temporary-audit-measures-during-covid-19-pandemic)

- GFSI déclare que : « Les propriétaires des programmes certifiés et les organismes de certification devraient suivre les exigences stipulées par la réglementation nationale applicable pour gérer l'éclosion de COVID-19; si celles-ci sont différentes du contenu de la position de GFSI, les exigences réglementaires prévalent ».

### **Restrictions des déplacements**

Pour les audits CanadaGAP, l'emphase est sur l'envisagement des restrictions des déplacements à l'intérieur et entre les pays, soit le Canada et les États-Unis.

La situation évolue rapidement, mais en vigueur aujourd'hui :

- À l'intérieur du Canada les responsables de la santé publique ont avisé les gens de rester à la maison le plus possible, et de pratiquer la distanciation physique. Certaines frontières provinciales et territoriales sont fermées.
- À l'intérieur des É.-U., les responsables de la santé publique ont fourni des conseils semblables au point susmentionné.
- 

Entre le Canada et les É.-U., les restrictions de déplacements ont été annoncées le 18 mars 2020 dans les deux pays, avec une fermeture officielle de la frontière Canada-É.-U. qui a eu lieu le 21 mars.

### **Alternatives aux audits sur place**

Par prudence, les organismes de certification (OC) ont pris la décision de suspendre ou de retarder les audits au cours des prochaines semaines. Veuillez être avisé que GFSI n'autorise pas les alternatives pour les audits sur place. Selon la communication récente de la part de GFSI, les audits à distance et les audits virtuels ne sont pas un substitut acceptable aux audits sur place.

GFSI s'est engagé à convoquer un forum afin d'explorer ces options. Selon la communication de GFSI, il semble que d'autres options seraient envisagées si la pandémie continue sur une plus longue période (c.-à.-d., « GFSI facilitera un forum spécifiquement dans le but d'explorer des options pour des audits

non standard (à distance, virtuel) qu'elle pourrait reconnaître *si la crise du COVID-19 continue pour une durée indéfinie* »).

### **Prolongations des certificats et évaluation de risques**

Sous des circonstances extraordinaires à lesquelles nous faisons face avec COVID-19, les conseils de l'IAF permettent aux organismes de certification de prolonger les certificats jusqu'à 6 mois basé sur une évaluation de risques. Les détails fournis par GFSI sont :

- Suivre le document ID3:2011 de l'IAF, « La gestion de circonstances ou d'événements extraordinaires affectant les OA, les OC et les organisations certifiées ». [Les OC ont un exemplaire]
- Les OC doivent examiner s'il y a une possibilité d'utiliser des auditeurs provenant d'autres régions, qui n'ont pas de restrictions de déplacements, sur les sites des audits. [La pandémie globale a créé une situation où plusieurs OC ont adopté des politiques reflétant les conseils des responsables de la santé publique, et les auditeurs demeurent à la maison.]
- Pour les pays et / ou les régions, où les sites ne peuvent être visités à cause des restrictions de déplacements, et qu'aucun auditeur est capable de se rendre sur le site, les considérations suivantes sont recommandées afin de déterminer si une prolongation à leur certificat peut être autorisée :
  - L'OC doit pleinement démontrer qu'il n'y a aucune autre possibilité sauf pour la prolongation du certificat.
  - Si une prolongation est autorisée, toutes les décisions et les procédures qui ont mené à la prolongation du certificat, doivent être pleinement documentées et basées sur l'évaluation de risques tel qu'indiqué dans le document de l'IAF ID 3:2011.
  - La réévaluation continue par l'OC de l'habileté du site certifié d'accepter un audit sur place devrait être maintenue et un audit devrait être effectué à l'occasion la plus tôt.
  - La prolongation du certificat peut aussi durer jusqu'à une période de 6 mois. GFSI continuera de surveiller la situation du COVID-19 afin de déterminer si d'autres gestes sont requis. GFSI essaiera aussi de publier des mises à jour mensuelles.
- Une fois que la restriction des déplacements aura été enlevée, les audits devraient être reprogrammés, et les OC devraient établir des procédures pour déterminer, par l'entremise d'une évaluation de risques, l'ordre dans lequel la reprogrammation des audits devrait se dérouler.
- Les propriétaires des programmes certifiés devraient avoir un système en place pour surveiller la durée de la prolongation du certificat et pour quels sites.
- Les propriétaires des programmes certifiés devront soumettre leur évaluation de risques pour l'autorisation d'une prolongation d'un certificat à GFSI à des fins d'examen.

CanadaGAP appuie l'autorisation des prolongations de certificats par les organismes de certification pour les entreprises qui doivent subir un audit prochainement. Il y a certaines entreprises certifiées CanadaGAP dont les certificats expirent en avril et en mai; ces entreprises auront la priorité. Afin de satisfaire au point final de la position de GFSI (susmentionné), CanadaGAP nécessitera que les OC fournissent une justification/évaluation de risques qui peut être remise à GFSI. Les OC devront fournir une évaluation de risques **globale** dans l'appui de leurs politiques, car chaque OC travaille selon leurs propres protocoles afin d'assurer la sécurité des auditeurs et des clients.

CanadaGAP a demandé que les OC assure que tout certificat qui a été prolongé à cause du COVID-19 inclut un code dans la ligne objet du courriel (par exemple, EXTCOVID19) pour aider CanadaGAP à surveiller ces prolongations de certificats qui doivent être reportés à GFSI.

### **Demandes pour les prolongations**

Si une entreprise certifiée ne souhaite pas soumettre leurs employés à risque, ils peuvent demander volontairement à l'organisme de certification de prolonger un certificat qui sera expiré dans un avenir rapproché. Les OC gèrera ces demandes selon les conseils fournis ci-dessus (c.-à.-d., développer des critères pour l'évaluation de risques, une communication/surveillance continue de l'entreprise certifiée).

Il est reconnu que le retardement de plusieurs audits tôt dans l'année (mars, avril) créera des défis importants pour les organismes de certification à avoir suffisamment d'auditeurs pendant la saison haute (juillet à octobre) et d'effectuer non seulement le volume habituel des affaires CanadaGAP, mais aussi d'entreprendre les audits qui auront été retardés. Des mesures seront prises par CanadaGAP pour examiner la possibilité d'autres prolongations de certificats s'il est nécessaire pour les entreprises qui opèrent à l'année longue (par exemple, les installations d'emballage, les serres, les exploitations à l'option D, etc.) et explorer la possibilité de l'alternance de méthodes des audits (virtuel/à distance) pour les entreprises qui sont équipées pour ce genre de situation. GFSI convoque un forum afin de débiter les discussions sur les alternatives aux audits sur place, et elles informeront l'examen continu de GFSI de sa politique de COVID-19.

### **Reprise du cycle régulier des certifications après les prolongations**

Les entreprises qui recevront une prolongation de certificat reprendront leur cycle régulier de certification l'année suivante (cycle suivant).

### **Déroulement des audits à l'extérieur de la période de production**

Selon la durée de la pandémie, il y a une possibilité que l'organisme de certification ne pourra effectuer un audit pendant la période habituelle des audits CanadaGAP, lorsque l'auditeur doit observer les activités pertinentes à la portée de la certification, telles que la récolte, l'emballage, ou la manipulation de denrées spécifiques, etc. CanadaGAP reconnaît que les OC n'auront peut-être pas le choix d'effectuer un audit plus tard dans l'année, après la fin de la saison de la récolte. Les dérogations à l'approche habituelle seront déterminées selon le besoin, si la pandémie persiste jusqu'aux mois de l'été. Les ajustements dépendront aussi des critères de l'évaluation de risques de l'organisme de certification et de l'approche qui sera prise pour maintenir la surveillance de l'entreprise certifiée pendant la période dans laquelle une prolongation de certificat a été autorisée.

### **Audits à l'improviste**

CanadaGAP conseille aux organismes de certification de procéder normalement, avec la mise en garde que les OC pré-identifient 10 % de clients additionnels (pour un total de 20 %) qui pourraient être sélectionnés pour un audit à l'improviste cette année. Ceci donnerait à l'OC un petit coussin dans l'éventualité qu'un audit à l'improviste ne pourrait avoir lieu en 2020. CanadaGAP demande des précisions additionnelles à GFSI si une dérogation serait envisagée, à cause des circonstances extraordinaires.

Nous continuerons de mettre à jour ces conseils à mesure que la situation évolue. Veuillez communiquer avec le bureau de CanadaGAP si vous avez des questions.

Mise-à-jour de GFSI : [https://mygfsi.com/news\\_updates/update-on-temporary-audit-measures-during-covid-19-pandemic](https://mygfsi.com/news_updates/update-on-temporary-audit-measures-during-covid-19-pandemic)

Programme CanadGAP ■ 245, place Menten, bureau 312, Ottawa (ON) K2H 9E8  
Télép. : 613-829-4711 ■ Téléc. : 613-829-9379 ■ [info@canadagap.ca](mailto:info@canadagap.ca) ■ [www.canadagap.ca](http://www.canadagap.ca)  
CanadaGAP® est une dénomination commerciale de CanAgPlus.